

FICHE D'INSCRIPTION

Retournez cette fiche

- ✓ **par courrier** : Service de formation – Réseau PREVIOS - 6 rue Pétrarque 31000 Toulouse
- ✓ **par fax** : 05 31 60 38 10
- ✓ **par mail** : serviceformation@reseauprevios.fr

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :
Mme Saba LIGNON - Coordinatrice, Réseau PREVIOS.
Téléphone : 06.38.26.78.22 – **Mail** : preventionviolence@yahoo.fr

Vous souhaitez vous inscrire à la session :

- Le professionnel et la prévention du suicide* – 16 & 17 mars 2015
- Le professionnel face enfants exposés aux violences au sein du couple* – 9 et 10 avril 2015
- Le professionnel face aux violences au sein du couple* – 1 & 2 juin 2015
- Le professionnel face aux violences au travail - Actions de prévention* – 8 & 9 juin 2015
- Le professionnel face aux adolescentes victimes de violences sexuelles* – 18 & 19 juin 2015

Type d'inscription :

- Individuelle Institutionnelle
- DPC (Développement Professionnel Continu)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction exercée :

Service :

Statut juridique de l'établissement : Public Privé

Nom établissement :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Avis obligatoire de l'employeur :

Date :

Signature et cachet de l'employeur :

Financier (si différent de l'employeur) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

E-mail :

Une fiche complète doit être envoyée par stage et par personne.

Délai d'inscription : Voir date limite d'inscription au verso. Un désistement survenant moins de 15 jours avant la session et non signalé par écrit entraîne la facturation de celle-ci ainsi que toute participation partielle.

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser au 06 38 26 78 22 ou par courriel : preventionviolence@yahoo.fr

Les renseignements fournis seront saisis sur un fichier informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit individuel d'accès auprès de l'association.